



CANADA

II

TREATY SERIES 1964 No. 11

*Le Haut-commissaire du Canada au Parlementaire relevant du
Secrétaire d'État aux Relations du Commonwealth*

HAUT COMMISSARIAT DU CANADA

LONDRES, le 15 avril 1964.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'accuse réception de votre lettre du 15 avril 1964, dont voici la teneur.

(voir n° 1)

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement canadien agréé ce qui précède et, par suite, estime que votre Lettre et son Annexe et la présente Réponse constituent à ce sujet entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur aujourd'hui et qui pourra être dénoncé dans les circonstances envisagées au paragraphe 12 de votre lettre du 15 avril 1964 ou si l'un des deux Gouvernements donne à l'autre un avis par écrit au moins quatre mois à l'avance.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LIONEL CHEVRIER

J. D. R. T. Tilney, Esq., T.D., M.P.,

Parlementaire relevant du Secrétaire d'État
aux Relations du Commonwealth et aux Colonies

Echange de lettres entre le Gouvernement du Canada
et le Gouvernement du Pérou

Lima le 8 mai 1964

En vigueur le 8 mai 1964